

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 47/1956 (1956)

**Artikel:** Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne : 1956

**Autor:** G. C.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-114459>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DEUXIÈME PARTIE

---

### Conférence des Chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

1956

---

La séance ordinaire annuelle des Chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne s'est tenue le 28 mai dans la salle des conférences au Château de Lausanne. Le président de la Conférence, M. le conseiller d'Etat P. Oguey (Vaud), souhaite la bienvenue à ses collègues, MM. les conseillers d'Etat G. Clottu (Neuchâtel) et M. Gross (Valais), ainsi qu'à MM. les chefs de service et secrétaires, M. R. Godel, président de la Commission philologique du Glossaire, M. E. Schulé, rédacteur en chef de cette publication, M. G. Chevallaz, rédacteur des *Etudes pédagogiques*. Il excuse l'absence de MM. les conseillers d'Etat A. Borel (Genève) et V. Moine (Berne), empêchés par un deuil de famille, J. Python (Fribourg) retenu par la mort d'un de ses collègues, et Galli (Tessin); le président exprime la sympathie de la Conférence à ses collègues touchés par le deuil et souhaite que les participants aient du plaisir à passer dans le canton de Vaud une journée dont le programme a été établi avec soin.

La Conférence adopte sans discussion le *procès-verbal* de la Conférence de 1955 et, de la même manière, le *rapport du rédacteur des Etudes pédagogiques* sur l'édition et les comptes de 1955, le budget et le plan de l'édition de 1956, présentés au nom du Comité de rédaction.

Se conformant à l'ordre du jour, le président ouvre la discussion sur une *demande de subside de l'Union culturelle française*; c'est la deuxième fois que cet organisme international doublé de comités nationaux demande un subside. D'un avis unanime, la Conférence estime d'une part que les buts et les activités de l'Union culturelle française sont par trop vagues et d'autre part que c'est dans le cadre de nos cantons que la langue peut être utilement défendue.

L'*Institut d'Etudes tropicales de la Côte d'Ivoire (Adiopodoumé)* demande également un subside aux cantons universitaires. Plusieurs cantons ont déjà répondu favorablement, reconnaissant les mérites et l'utilité de cet Institut pour les étudiants de nos universités.

La grosse question à l'ordre du jour porte sur l'*Ecole et le recrutement des cadres de l'armée*. Le problème, excellemment introduit par M. M. Monnier, chef de service (Vaud), est posé par le Département fédéral de l'Intérieur qui attribue les difficultés du recrutement des officiers à « une crise spirituelle par laquelle passe notre jeunesse » et pose en principe que l'effort éducatif destiné à améliorer ce recrutement incombe à la famille, à l'école et à l'église. MM. les conseillers d'Etat Clottu, Gross et Oguey, M. H. Grandjean, secrétaire général (Genève) prennent part à la discussion. La difficulté du recrutement n'est pas un mythe, mais si la jeunesse est peu conformiste et paraît se désintéresser de l'armée, elle n'est pas moins dévouée que celle d'autrefois. Cependant, les autorités scolaires doivent faire un effort pour éclairer les jeunes sur notre défense nationale, soit en faisant appel à des conférenciers qualifiés ayant autant d'autorité que de compétence (Valais), soit en instituant un cours d'histoire du pays et du canton donné avec un grand sens pédagogique (Neuchâtel), soit encore en introduisant dans le manuel d'instruction civique un chapitre sur l'armée (Genève). Toutefois, l'armée garde une certaine responsabilité dans cette question et il est probable qu'elle pourrait attirer davantage de jeunes gens vers les cadres de l'armée en réduisant la durée de certains services d'avancement. Il n'en reste pas moins que les cantons doivent augmenter leur effort pour convaincre la jeunesse de ses devoirs civiques.

Le président recommande à ses collègues l'appel qui a été adressé récemment en faveur de la *Cinémathèque suisse* qui est maintenant fort bien équipée et rend les services qu'on attend d'elle.

Monsieur le conseiller d'Etat Clottu annonce pour cet automne la publication du volume « Situation de la langue française en Suisse romande » avec l'appui de la Conférence.

\* \* \*

Au cours de la même séance, M. le conseiller d'Etat Clottu a présidé la *Commission administrative du Glossaire des patois de la Suisse romande*. Dans son rapport dense et intéressant, M. Schulé, rédacteur en chef, a relevé avec satisfaction l'amélioration de la situation financière et l'installation des bureaux à Lausanne. Un engagement de la Confédération, valable pendant dix ans depuis 1955, assure le Glossaire d'un subside annuel égal au 70 % de ses dépenses, au maximum 60 000 francs ; cela a permis d'accorder aux rédacteurs des traitements et avantages équivalents de ceux des professeurs de l'enseignement secondaire neuchâtelois et de créer un nouveau poste partiel de rédacteur. Le canton de Vaud, remercié par le président et la commission, a mis à la disposition du Glossaire des locaux suffisants dans le nouveau bâtiment de ses archives. La publication du Glossaire peut maintenant avancer plus rapidement : les fascicules 26 et 27 ont paru cette année et le fascicule 28 est en préparation. Les comptes et le budget sont adoptés. M. E. Bille, nouveau premier secrétaire au Département de

l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, succède comme secrétaire-caissier à M. Evard, auquel s'adressent les éloges, les remerciements et les vœux du président et des membres de la Commission. Réglée une question de pensions de retraite, le président remercie la Commission philologique, et particulièrement son président M. R. Godel, et la rédaction du Glossaire de leur travail persévérant et efficace.

\* \* \*

La Conférence visite les nouveaux locaux du Glossaire, ce qui permet à quelques-uns de poser des questions subtiles aux rédacteurs qui, nullement embarrassés, donnent immédiatement la réponse ou sortent la fiche appropriée.

Les participants se rendent ensuite à Dully, près de Rolle, par les gracieux chemins de La Côte et rentrent à Lausanne en s'arrêtant quelques minutes au Signal de Bougy.

G. C.

---

## Chroniques scolaires

---

### Fribourg

On a dit, dans la chronique de l'an dernier, que les écoles primaires du canton ne possédaient plus de programme général depuis de nombreuses années. Une sorte de coutumier s'était établi qui avait cet avantage de pouvoir être modifié sans difficulté, et de tenir compte des conditions propres à chaque région. La conférence des inspecteurs a toutefois estimé que le moment était venu d'éditer un nouveau plan d'études, de même qu'un guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche. Siégeant sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Python, la conférence, après avoir discuté tout d'abord les principes généraux à appliquer lors de la revision du programme, s'est arrêtée à un plan d'études qui comportera les trois parties suivantes : a) un exposé d'ensemble de la mission de l'école primaire ; b) un exposé des objectifs spécifiques des diverses disciplines de l'enseignement prévues au programme ; c) un plan de distribution progressive du programme entre les cours et les classes de l'école primaire. Le guide méthodologique pour l'enseignement de chaque branche fera immédiatement suite au plan. L'exposé d'ensemble sur la mission de l'école rappellera que si l'objectif immédiat de l'école est l'instruction de la jeunesse, cet objectif n'est pourtant qu'une partie de l'éducation, celle-ci comportant la formation physique, intellectuelle, morale, sociale et religieuse. « L'école instruit pour éduquer, et éduque en instruisant ». Le rôle du maître consiste à collaborer à l'éducation intégrale. La conception traditionnelle de l'instituteur fribourgeois lui assigne, de ce